

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE
2 place des écoles
15250 NAUCELLES



PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
EXTRASCOLAIRE
2023 - 2024



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
VACANCES AUTOMNE / HIVER / PRINTEMPS / ETE

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

SOMMAIRE

1 - Projet Educatif

2 - Projet Pédagogique

3 – Les modalités de fonctionnement de l'équipe et la posture professionnelle

4 - Fonctionnement de l'ACM des vacances d'été 2023

5 - Fonctionnement de l'ACM des petites vacances 2023

6 – La répartition des temps dans la journée

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

1 - PROJET EDUCATIF 2022 - 2026

Le centre social de la vallée de l'Authre est une association de la loi 1901, créée en 2004. Il intervient sur 7 communes (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet).

Nos intentions éducatives s'inscrivent dans des valeurs de citoyenneté, de respect, de neutralité /protection de l'environnement et d'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

Les modalités de mise en œuvre des ACM pour les enfants de 3 à 17 ans porteront sur :

Les accueils extrascolaires pendant les vacances / Les Temps d'activités périscolaires /Les accueils périscolaires du mercredi /Les séjours courts /Les séjours de vacances

Le projet éducatif est axé sur l'action éducative, l'accueil des enfants en situation de handicap et en difficultés ou en fragilité sociale.

Nous porterons une attention particulière aux liens avec l'ensembles des partenaires sur notre territoire, les partenariats associatifs, culturels, les liens interprofessionnels et les collectivités locales. L'implication des collectivités locales mets en œuvre la volonté éducative de ces dernières.

Nous travaillerons plus particulièrement sur :

- le développement personnel des enfants : sur le bien vivre en collectivité selon les âges dans le respect des règles.
- la construction de projets de séjours sur la période des vacances scolaires et/ou lors de week-end dans l'objectif de découvrir de nouvelles cultures
- la sollicitation des familles afin de répondre à leurs attentes (garde, accès aux loisirs, aux sports à la culture pour tous)
- le maintien des liens entre les habitants avec une attention particulière sur le renforcement des liens intergénérationnels

Nous porterons une attention particulière à :

- Associer notre public au contexte social et territorial
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

- Accompagner les enfants selon les âges pour qu'ils développent le sens de l'autonomie, de l'investissement, du respect et de la responsabilisation
- Faciliter l'accueil pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou avec des troubles de la santé ainsi qu'à leurs familles
- Garantir un accompagnement pour lutter contre les addictions et les comportements dangereux
- Mettre les moyens humains, matériels et financiers en adéquation avec nos orientations éducatives
- Favoriser la continuité éducative mise en place avec le PEDT
- Faire sortir l'ACM de ses « murs »
- Coordonner des actions partenariales avec le tissu associatif
- Veillez à l'obligation de neutralité de l'équipe d'animation (traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses, et respecter leur liberté de conscience et leur dignité)

2 - PROJET PEDAGOGIQUE

Suivant le projet éducatif, l'équipe d'animation veillera, à travers le projet pédagogique, que chacun de ces objectifs soient respectés :

- Soutenir les parents dans les tâches éducatives
- Faciliter l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers la découverte de la nature, de son territoire et de son milieu de vie
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et au recyclage
- Amener l'enfant à la citoyenneté à travers le respect des autres, la différence de chacun et des règles de vie
- Amener l'enfant à découvrir ou à redécouvrir une bonne hygiène de vie
- Sensibiliser les enfants sur la découverte d'activités musicales et culturelles en développant leur imaginaire

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

a) Objectifs pédagogiques

- Etablir et entretenir une relation de confiance avec les familles
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie et de sécurité
- Découvrir, respecter et préserver son environnement en instaurant des habitudes à prendre quant à la protection de notre planète
- Répondre aux attentes des enfants
- Développer l'esprit d'initiative, d'autonomie, le sens du respect et de la responsabilité
- Développer l'imaginaire, l'esprit de créativité par la production d'écrit chez les enfants. Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et au recyclage
- Amener les enfants à découvrir de nouveaux univers à travers des activités manuelles, sportives, culturelles, musicales et de sorties
- Amener les enfants à être plus autonomes, plus sociables, plus tolérants
- Sensibiliser les enfants sur les valeurs d'aide, de partage, de civisme, de citoyenneté
- Poursuivre un lien intercommunal entre tous
- Accueillir dans les meilleures conditions les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap ainsi que leurs familles.

b) Objectifs fonctionnels

Vie quotidienne : l'accueil

► **L'accueil des familles à tous moments de la journée se devra d'être le plus convivial possible afin** d'assurer une relation de confiance auprès des parents. Les animateurs se devront d'être présents physiquement et moralement pendant l'accueil :

- Diffusion du planning d'activité, consigne concernant les sorties...
- Discussion parents-animateurs au moment de l'accueil sur le déroulement de la journée,

► **L'accueil des enfants devra être chaleureux.**

Pendant les temps d'accueil du matin, proposition de petits jeux, d'histoires...

Pendant l'accueil de l'après-midi, le temps calme devra être respecté.

Pendant le temps d'accueil du soir, les enfants devront participer au rangement et pourront jouer librement en attendant que leurs familles viennent les chercher, une fois les activités terminées.

Vie quotidienne : les repas

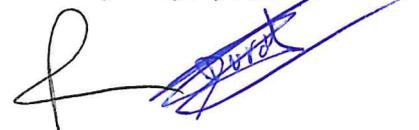
► **Les enfants participeront aux différentes tâches de la vie quotidienne.**

Ils pourront participer au moment du goûter, dans le service du repas et dans le rangement : distribution des gobelets, servir à boire, mettre la table, débarrasser...

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL



Les directeurs des ACM, le 28/09/2022



► **Le moment du repas devra être un moment convivial et calme à la fois.**

Les animateurs et les enfants mangeront tous ensemble. Les enfants goûteront un peu de chaque plat et les animateurs ne forceront aucun enfant à manger. A la fin du repas, les enfants rassembleront leur couvert en bout de table.

► **Le moment du goûter se doit d'être convivial lui aussi.**

Le matin, aucun goûter n'est proposé aux enfants, seuls les enfants qui ont un goûter peuvent le prendre (enfants qui sont arrivés tôt).

L'après-midi, les animateurs proposeront un goûter aux enfants en favorisant les fruits et les laitages pour refaire le plein d'énergie. Là, les enfants pourront participer à la distribution du goûter, des gobelets...

Vie quotidienne : règles de vie

► Les enfants devront respecter certaines règles de vie.

Sous forme d'activités, mettre en place un affichage concernant toutes les règles de vie qui entourent le Centre : respect, politesse, sécurité...

Insister sur tout ce qui est hygiène : lavage des mains après le passage aux toilettes, avant de passer à table...

Vie quotidienne : repos et temps calme

► Mettre l'accent sur le respect du rythme de L'Enfant en respectant les temps calmes.

Aménagement d'un lieu calme où les enfants pourront se reposer, se calmer en écoutant des histoires, des contes et pourront aussi dormir.

Vie quotidienne : infirmerie

► Les enfants sous traitement médical ou ayant besoin d'avoir un soin, seront pris en charge par un des animateurs titulaires du P.S.C.1 et qui sera désigné assistant sanitaire par la directrice ou la directrice-adjointe.

Activités :

► **Permettre à chaque tranche d'âge d'évoluer à son propre rythme.**

Certains jeux ne seront pas proposés aux 2 tranches d'âge en fonction de la difficulté ou de la vitesse à avoir. Ou alors, ils pourront être proposés aux 2 tranches dans l'objectif de solidarité et d'entraide en adaptant le jeu. Nous ferons des groupes chez les 3/6 ans (3/4 ans et 5/6 ans)

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

► Organisation, choix et décisions collectives.

Les enfants auront la responsabilité d'exprimer leur envie à tous moments du Centre grâce à un dialogue avec les animateurs et grâce à la boîte à idées, mise à leur disposition pour nous faire connaître leurs envies et leurs attentes.

► Sorties.

Faire découvrir aux enfants leur territoire et leur lieu de vie au travers des 7 Communes de la Vallée de l'Authre. Découvrir de nouveaux territoires à travers des sorties nature, culture, environnement, sport.

c) Objectifs pour l'équipe d'animation

Vie quotidienne : l'accueil

► L'équipe devra être à l'écoute des parents concernant toutes recommandations.

Ne surtout pas oublier de faire passer l'info entre animateur.

L'assistant sanitaire récupèrera les traitements médicaux.

► L'équipe devra s'assurer que l'enfant se sente bien lorsque ses parents sont partis.

► Au moment de l'accueil du soir, les animateurs devront faire très attention à bien remettre l'enfant aux personnes qui sont chargées de le récupérer, ne pas hésiter à aller voir sur la feuille de renseignements ou tablettes.

Vie quotidienne : les repas

L'ESAT de Saint-Cernin livrera les repas entre 10 h et 11 h où un agent de service s'occupera du réchauffement des plats, de la mise en place, de la vaisselle et du ménage.

Le restaurateur sera averti le mardi matin de l'effectif prévisionnel de la semaine suivante.

► Lors de chaque repas, les animateurs devront responsabiliser les plus grands, en les mettant à contribution pour le service.

► Les animateurs devront veiller à ce que les enfants respectent la nourriture.

Les jours de sorties les familles devront fournir aux enfants un pique-nique dans un sac à dos isotherme.

Vie quotidienne : infirmerie et soins

- ▶ L'animateur titulaire du PSC1 (et/ou la responsable de l'Accueil) est désigné assistant sanitaire. Il devra prendre en charge l'infirmerie, vérifier chaque fiche sanitaire avant de soigner un enfant et devra noter tous les soins prodigués.
- ▶ Le contenu de la pharmacie et des trousse de secours devra être vérifié régulièrement.
- ▶ Un listing des allergies, PAI et problèmes éventuels sera affiché à côté de l'armoire à pharmacie ainsi que dans chaque trousse à pharmacie.
- ▶ Une attention particulière sera apportée aux enfants sous traitement médical ainsi qu'aux enfants ayant un trouble du comportement.

Transport :

L'équipe devra veiller au bon déroulement des déplacements en car pour les différentes sorties :

- Ceintures obligatoires.
- Aucun enfant assis près des portes.
- Par commodité, les petits monteront en premier, les grands ensuite.
- Toujours un animateur à la montée et descente du bus ainsi qu'un animateur dans le bus pour placer et attacher les plus petits.

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

3 - LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE ET LA POSTURE PROFESSIONNELLE

Constitution de l'équipe de direction :

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre : Caroline LUGOL-PRADEL
Directeur ACM AUTOMNE 2023

Léo Martial

Directrice ACM HIVER 2024

Elisa DUVAL

Directeur ACM PRINTEMPS 2024

Nicolas RABHI

DIRECTEUR ACM ETE 2024 MULTI SITES

Nicolas RABHI

REFERENTS :

Laure CAUFEYT (Jussac 6 semaines) – Mélissa DAUMAREZ (Jussac 2 semaines)

Mélissa DAUMAREZ (Naucelles 3 – 6 ans)

Elisa DUVAL (Naucelles 6 – 12 ans)

Accueil sur le site de Crandelles le matin et le soir

LE ROLE DE LA DIRECTION / REFERENT

La direction des accueils de loisirs doit prendre en compte la vue globale des accueils et des enfants qui les fréquentent sur les accueils.

- Participation à l'installation et à la préparation de l'ACM

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

- Réunions de préparations avec les parents et les autres partenaires
- Participation au recrutement des animateurs en collaboration avec la directrice du centre social
- Evaluation des stagiaires BAFA
- Formation des animateurs et des stagiaires
- Rôle de gestionnaire (matériel, administratif et budget...)
- Veille à ce que l'équipe respecte les objectifs du Centre
- Garant du bon déroulement et du bon fonctionnement du Centre
- Dynamise l'équipe et règle les problèmes ou conflits

Toutes les relations (enfant/animateur, enfant/directrice, animateur/animateur,) seront basées sur un respect et une écoute mutuelle, sur un esprit solidaire, de tolérance et sur un climat de confiance.

LE ROLE DES ANIMATEURS

La mission première de l'animateur est d'assurer la sécurité des enfants (physique et morale). Les animateurs doivent être à l'écoute des enfants (de leurs attentes, de leur santé, de leurs questions...)

Il doit s'adapter aux différentes situations et changements (effectifs, lieux, âges des enfants...).

Pour progresser, il faut savoir faire son autocritique et se remettre en question.

LA COMMUNICATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION EST ESSENTIELLE
(Avec les enfants, entre animateurs, avec les familles).

Crier sans cesse ne permet pas forcément de se faire entendre...

Relationnel avec les enfants :

► Les animateurs devront s'intéresser à tous les enfants sans faire de préférence.

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

- ▶ Les animateurs ont un rôle de médiateur lors de petits accrochages entre enfants.
- ▶ Les animateurs devront aussi savoir laisser les enfants gérer certaines situations entre eux dans un souci d'autonomie et de responsabilisation.

Implication des animateurs :

- ▶ Les animateurs devront participer aux réunions avant le Centre en faisant part de leurs idées, attentes et opinions pour créer une véritable dynamique.
- ▶ Avant le Centre, participation de chaque animateur à l'installation du Centre et aux réunions
- ▶ pendant le Centre, les animateurs se doivent d'être dynamiques et motivés.

Les animateurs BAFA ne devront pas oublier qu'ils sont aussi là pour aider et former les stagiaires

- ▶ Après le centre, participation de chaque animateur au rangement du centre.

Une fois par semaine une réunion est mise en place pour évaluer l'accueil en lien avec notre projet pédagogique. Une grille d'évaluation sera distribuée au début de l'accueil à chaque animateur. Une évaluation individuelle aura lieu avec le directeur de l'ACM et/ou la directrice du centre social.

Attitude des animateurs :

- ▶ Les animateurs devront être conscients que l'encadrement d'un groupe d'enfants est une lourde responsabilité qui demande beaucoup de vigilance et d'attention vis-à-vis de chaque enfant.
- ▶ Toute l'équipe d'animation devra respecter les règles de vie définies aux enfants : politesse, respect, tolérance.
 - ▶ Sur chaque accueil, les animateurs devront tous les soirs laisser un lieu propre et rangé (passer le balai, nettoyer les tables, ranger le matériel...) à la fin de l'activité ou de la journée...

Concernant le tabac, des temps de pause instaurés entre nous. Pour les fumeurs pensez que pendant vos pauses, les autres animateurs travaillent

JAMAIS DE PAUSES PENDANT L'ACCUEIL DES FAMILLES !!!

Les animateurs pourront prendre cette pause à 1 ou 2 seulement après avoir eu l'accord du responsable du centre.

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

Il est important de rappeler que même les non-fumeurs ont également droit à une pause !

Les téléphones portables : ils doivent être éteints et leur utilisation est strictement interdite pendant le temps de travail, seulement pendant les pauses citées ci-dessus. (Si non-respect des règles énoncées, les animateurs devront confier leur portable au responsable du centre le matin et le récupérer lors des pauses).

4- FONCTIONNEMENT DE L'ACM DES VACANCES D'ETE

Les lieux et dates :

- L'ACM des vacances d'été est organisé de façon suivante :

SITE DE JUSSAC : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024

SITE DE NAUCELLES : du lundi 8 juillet au vendredi 13 août 2024

SITE DE CRANDELLES : du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024

Les moyens mis à disposition :

JUSSAC : Bâtiment du centre de loisirs (gymnase, salle motricité école et salle polyvalente en cas de besoin) + tennis + padle

NAUCELLES : Ecole maternelle + préaux + buron + salle séniors + centre social + gymnase en cas de besoin + tennis

CRANDELLES : Ecole maternelle et/ou cantine pour accueil

Pour la restauration : les cantines scolaires des écoles

Généralités

L'ACM est organisé par le Centre Social de la Vallée de l'Authre.

Les inscriptions se feront lors d'une permanence sur différents sites ou au centre social

Les inscriptions se font à la demi-journée pour tous, avec ou sans repas.

L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h15 :

- accueil échelonné de 7h30 à 9h00, (de 12 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 13 h 45) et de 17 h à 18 h 15.

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL



Les directeurs des ACM, le 28/09/2022



La cantine est assurée tous les jours (sauf jours de sorties ou les parents fournissent un pique-nique). Les repas sont confectionnés par l'ESAT en tenant compte des régimes alimentaires. Le restaurateur sera averti le mardi matin de l'effectif prévisionnel de la semaine suivante.

Organisation :

De 7h30 à 9h00, tous les enfants sont accueillis au Centre.

Une fois tous les enfants arrivés, les animateurs procéderont à l'appel quotidien grâce à leur tablette mise à jour quotidiennement.

A 9h30 début des activités pour finir vers 11 h 30

L'accueil de midi se fait de 12 h à 12h15.

Les animateurs accueilleront les parents qui viennent chercher leurs enfants.

Les enfants mangeant à la cantine se prépareront (passage aux toilettes, lavage des mains,)

L'accueil de l'après-midi se fait à partir de 13 h 15 jusqu'à 13 h 45 au centre.

Un temps calme est mis en place jusqu'à environs de 15h. Les enfants qui dorment iront à la sieste dès la fin du repas.

Le goûter de l'après-midi est préparé par le centre, vers 16h30, les enfants ne doivent donc pas apporter de goûter. Un fruit et un laitage seront proposés au minimum 2 fois par semaine.

L'accueil du soir se fait à partir de 17 h, si un enfant devait partir avant cette heure-là, les parents devront signer une décharge auprès du référent du site.

5- FONCTIONNEMENT DE L'ACM DES PETITES VACANCES

Les lieux et dates :

VACANCES D'AUTOMNE : Centre de Jussac du 23 au 27 octobre 2023

VACANCES D'HIVER : centre de loisirs de Jussac du 19 au 23 février 2024

VACANCES DE PRINTEMPS : centre de loisirs de Jussac du 15 au 19 avril 2024

Les moyens mis à disposition :

AUTOMNE : centre de loisirs de Jussac (gymnase Jussac et salle polyvalente en cas de besoin)

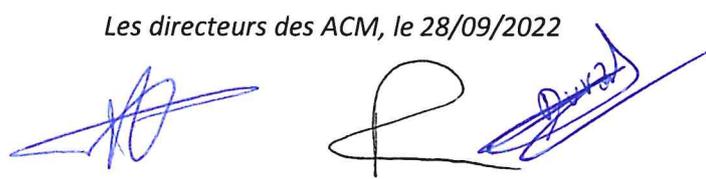
HIVER : centre de loisirs de Jussac (gymnase et salle polyvalente en cas de besoin)

PRINTEMPS : centre de loisirs de Jussac (gymnase et salle polyvalente en cas de besoin)

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL



Les directeurs des ACM, le 28/09/2022



La salle de restauration : cantine scolaire selon le site

Généralités

L'ACM est organisé par le Centre Social de la Vallée de l'Authre.

Les inscriptions se feront lors d'une permanence sur différents sites ou au centre social

Les inscriptions se font à la demi-journée pour tous, avec ou sans repas.

L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h15 :

- accueil échelonné de 7h30 à 9h00, de 12 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 13 h 45 et 17 h à 18h15.

La cantine est assurée tous les jours (sauf jours de sorties ou les parents fournissent un pique-nique). Les repas sont confectionnés par l'ESAT en tenant compte des régimes alimentaires.

Le restaurateur sera averti le mardi matin de l'effectif prévisionnel de la semaine suivante.

Organisation :

De 7h30 à 9h00, tous les enfants sont accueillis au Centre.

Une fois tous les enfants arrivés, les animateurs procéderont à l'appel quotidien grâce à leur tablette mise à jour quotidiennement.

A 9h30 début des activités pour finir vers 11 h 30

L'accueil de midi se fait de 12 h à 12h15.

Les animateurs accueilleront les parents qui viennent chercher leurs enfants.

Les enfants mangeant à la cantine se prépareront (passage aux toilettes, lavage des mains,)

L'accueil de l'après-midi se fait à partir de 13h15 jusqu'à 13h45 au centre.

Un temps calme est mis en place jusqu'à environs de 15h. Les enfants qui dorment iront à la sieste dès la fin du repas.

Le goûter de l'après-midi est préparé par le centre, vers 16h30, les enfants ne doivent donc pas apporter de goûter. Un fruit et un laitage seront proposés au minimum 2 fois par semaine.

L'accueil du soir se fait à partir de 17 h, si un enfant devait partir avant cette heure-là, les parents devront signer une décharge auprès du référent du site.

Directrice du Centre Social de la Vallée de l'Authre
Caroline LUGOL-PRADEL

Les directeurs des ACM, le 28/09/2022

6 - LA REPARTITION DES TEMPS DANS LA JOURNEE

7H30-9H00 : accueil échelonné des enfants

9h00-9h30 : pointage des enfants, prépa activités, toilettes, prépa sortie

9h30-11h30 : temps d'activités

Rangement et « temps libres »

12 h -12h15 : départ des enfants qui ne mangent pas au centre

11h30-12h : passage aux toilettes + déplacement à la cantine

12h15-13h30 : repas

13h15 -13h45 : accueil des enfants venant à la demi-journée

13h30-15h00 : temps calme ou sieste

15h00-16h30 : temps d'activité

Vers 16h30 : goûter

Rangement et « temps libres »

17h-18h15 : Départ échelonné

Attention : n'oublions pas que les enfants sont en vacances, les horaires sont flexibles !!!
Sauf pour l'accueil et les repas

LES SEJOURS

Nous organisons également différents séjours et découvertes d'activités :

Séjour 4-6 ans à date et lieu à définir

Séjour 7-9 ans à date et lieu à définir

